

# Position de la FMH sur la santé publique en Suisse

## Le rôle de la FMH dans l'organisation des soins et de la santé

La FMH est l'organisation professionnelle des médecins qui exercent dans notre pays. Par son Code de déontologie, elle assume ses responsabilités en édictant des règles éthiques et professionnelles adaptées à notre temps, et garantit un haut niveau de formation médicale postgraduée et continue grâce à l'ISFM. Elle s'engage en faveur d'un exercice de la médecine conforme aux règles de l'art, pour le bien des patients et le respect des intérêts éthiques et légitimes de la société.

La FMH représente les intérêts du corps médical; elle le soutient à tout point de vue dans son activité professionnelle et milite pour des conditions-cadres qui permettent un exercice optimal de la profession en faveur des patients et des médecins. La FMH contribue à ce que les principaux défis du domaine de la santé soient relevés avec succès. Elle est pour cela un partenaire fiable et crédible encourageant la collaboration entre les acteurs du système de santé. La FMH s'engage pour que le corps médical soit suffisamment associé aux processus décisionnels et politiques et pour qu'il soit représenté au niveau du pouvoir exécutif fédéral ou cantonal, dans l'esprit d'une bonne collaboration entre les professionnels de la santé, les milieux politiques et les autorités.

## Contexte et défis

La population suisse jouit d'une très bonne santé ainsi que d'une espérance et d'une qualité de vie très élevées. Le système suisse de santé s'avère être parmi les meilleurs en comparaison internationale, avec un excellent accès à un large éventail de prestations de qualité élevée à des coûts économiques relativement modérés en fonction du pouvoir d'achat. La satisfaction des malades dans le système de santé est également la plus élevée en Suisse.

La FMH contribue à maintenir et améliorer continuellement le standard élevé des soins. A l'heure actuelle, les adaptations nécessaires de notre système de santé doivent, avant tout, tenir compte de l'évolution démographique et de la morbidité qui en découle, des progrès techniques et des ressources limitées. Le critère principal d'une réforme pertinente doit toujours être

la plus-value pour le patient en tenant compte de l'évaluation économique et sociale globale.

## Priorités et champs d'action pour un système de santé durable et orienté vers l'avenir

### 1. Les patients au centre

Les critères décisifs gouvernant la prise en charge médicale sont la santé et le droit au libre arbitre des patients. La FMH s'engage pour un système de santé orienté patients qui, entre autres, préserve le libre choix du médecin, accorde le plus grand respect à l'autodétermination du patient et au secret médical, et ne limite ni la relation médecin-patient ni les décisions thérapeutiques par des critères économiques.

### 2. Interdisciplinarité et interprofessionnalité: promouvoir des modèles de soins intégrés et innovants

Face à la spécialisation croissante et au plus grand nombre de professionnels impliqués dans les soins, le suivi des patients au long de leur parcours thérapeutique constitue plus que jamais un défi. Parallèlement, l'évolution de la démographie et de la morbidité, la pénurie de médecins et la hausse du travail à temps partiel exigent la mise en place de modèles de soins intégrés et innovants. Dans ce contexte, la FMH encourage les évolutions propres à améliorer la collaboration et à renforcer la communication entre soignants dans l'intérêt du patient. Comme la majorité des problèmes de santé peuvent être intégralement traités par le médecin de premier recours, il est primordial de renforcer et de promouvoir la médecine de famille et la pédiatrie, en optimisant la mise en réseau et la coordination avec d'autres disciplines et d'autres professions.

### 3. Garantir la qualité sur la base de l'expertise médicale

Garantir la qualité a toujours été une partie essentielle de l'activité médicale. La FMH joue un rôle de première ligne pour promouvoir et améliorer la qualité des prestations médicales. Elle encourage la collaboration au sein du corps médical et la mise en réseau des activités en faveur de la qualité, coordonne les questions rela-

tives à la qualité au niveau national et y associe les partenaires de la santé publique. Avec la création de l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM), la FMH a donné une assise institutionnelle aux activités en faveur de la qualité et contribué à créer des synergies et à éviter les doublons.

#### 4. Pour une formation prégraduée, postgraduée et continue adaptée aux besoins de demain

Une formation de qualité élevée et axée sur les besoins en soins palliatifs, curatifs et préventifs constitue une exigence centrale du corps médical. A cet effet, la FMH a créé en 2009 l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) chargé de réglementer et d'octroyer les titres fédéraux de spécialiste. La FMH et l'ISFM s'engagent pour un nombre suffisant de places d'études en médecine, pour une qualité élevée de la formation postgraduée et continue, pour un financement adéquat de la formation postgraduée et pour des conditions de travail propices à la formation.

#### 5. Prévention et promotion de la santé: une mission centrale des médecins au service des patients et de la population

La prévention et la promotion de la santé sont un domaine de l'activité médicale qui revêt une importance croissante. Au vu de l'augmentation des problèmes de santé liés au mode de vie, mais aussi aux maladies infectieuses ou à d'autres problèmes de santé comme les troubles psychiques, les dépendances et les maladies non transmissibles, les approches de santé publique deviennent de plus en plus importantes pour la population.

#### 6. Développement de la cybersanté et engagement pour la protection des données

Le développement et l'implémentation globale de la cybersanté (e-health) peuvent contribuer favorablement à l'efficacité du travail dans le système de santé, à la collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle, et à la sécurité des patients. La FMH s'engage pour la mise au point d'instruments de cybersanté qui apportent une plus-value pour les patients et le corps médical, et elle participe à la création d'outils pour une mise en œuvre pratique. A cet égard, la protection des données pour empêcher que le patient devienne transparent est une priorité absolue. Les chances et les risques de même que les coûts et les bénéfices de chaque instrument de cybersanté sont présentés et évalués de manière transparente.

#### 7. Rémunération des prestations: tarifs et conventions

La FMH s'engage en faveur d'une politique tarifaire adéquate et durable pour le corps médical, que ce soit

dans le secteur ambulatoire ou hospitalier. Elle joue un rôle prépondérant dans le développement des systèmes tarifaires ambulatoires et hospitaliers, et analyse l'évolution économique du domaine de la santé tous secteurs confondus. Elle s'enquiert des besoins du corps médical et veille à ce que les exigences des médecins soient entendues par les instances nationales.

Une saine concurrence repose sur des systèmes de rémunération pertinents et conformes aux prestations, fixés d'après les règles applicables à l'économie d'entreprise. Ces systèmes doivent créer des conditions-cadres adéquates, susceptibles de garantir une qualité optimale du système de soins, et une grande efficacité lors de la fourniture de prestations. Ils doivent prévoir les mêmes prix pour des prestations comparables sans avantager ni désavantager une discipline particulière.

Ils ne doivent en aucun cas limiter la liberté thérapeutique tout en respectant les principes d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE). De plus, ils doivent préserver l'indépendance face à l'industrie. Enfin, la saisie des prestations doit être caractérisée par une transparence élevée et une charge administrative aussi basse que possible.

#### 8. Conditions de travail du corps médical

Un système de santé judicieux, orienté patients, repose sur des conditions-cadres permettant aux médecins de fournir des prestations de qualité élevée. Les conditions fondamentales à préserver pour pouvoir exercer correctement la profession sont, d'une part, la garantie de la liberté thérapeutique et des conditions de travail justes et équitables et, d'autre part, l'assurance d'obtenir un revenu adapté aux prestations et les instruments nécessaires (par exemple laboratoire, radiologie). De plus, la FMH revendique des conditions et des modèles de travail respectueux de la famille et correspondant aux modes de vie actuels.

#### 9. Légitimation et limites de la régulation étatique

Même si les caractéristiques spécifiques du système de santé exigent une régulation plus forte par rapport à d'autres marchés, il convient ici aussi d'exploiter les possibilités offertes par la concurrence et des incitatifs économiques pertinents. La FMH adhère à la définition des compétences établie par la Constitution fédérale qui ne prévoit de législation fédérale que pour les domaines de la santé mentionnés dans la Constitution. En revanche, davantage de planification étatique, de régulation et d'interventionnisme ne permettront pas de relever les défis actuels ni d'endiguer la progression des coûts.

Correspondance:  
Dr méd. Jürg Schlup  
Président de la FMH  
Elfenstrasse 18  
Case postale 300  
CH-3000 Berne 15

Les informations  
concernant les processus  
et décisions qui ont précédé  
la rédaction de ce papier  
peuvent être consultées  
dans le *Bulletin des médecins  
suisses* n° 40/2016, p. 1366:  
Processus d'élaboration  
et résultat.  
En ligne: <http://www.bullmed.ch/docs/saez/2016/40/fr/bms-05004.pdf>